

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 09 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à seize heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 03 octobre 2023, affichée le 03 octobre 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

**Objet : Délibération n° 20231009 09**  
**Association Le livre qui marche - Bibliothèque**  
**Subvention achat de livres principalement**

Le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'association accompagnée du bilan financier réalisé et prévisionnel.

Le maire propose au conseil municipal la subvention suivante : 700 € pour l'achat de livres principalement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Décide d'allouer à l'association la somme de 700 € comme subvention pour l'achat de livres principalement.
- Décide de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Luc BILHAUT, président de l'association, ne participe pas au vote.

Résultat du vote :    Voix contre : 0            Abstention : 0            Voix pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

